



Ammerschwihr
Terre du Kaefferkopf

n°45

Juillet 2023



Au fil du Wallbach

AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS

Bulletin municipal

Sommaire

◆ Finances et budget	p. 5 - 8
◆ Activités des services	p. 9
◆ De nouveaux sourires en mairie	p. 10
◆ Chasses communales	p. 11
◆ Les travaux	p. 12 - 17
◆ Une nouvelle aire de jeux	p. 18
◆ Au CMJ	p. 19
◆ Carnet rose chez les cigognes	p. 20
◆ Journée citoyenne	p. 21 - 24
◆ Le nourrissage des oiseaux	p. 25 - 26
◆ Storcki, la troupe de théâtre alsacien	p. 27
◆ A l'école	p. 28 - 29
◆ L'eau, une ressource précieuse	p. 30 - 31
◆ Les 65 ans de l'Association familiale	p. 32 - 33
◆ Histoire d'un pont	p. 34 - 35
◆ Maisons fleuries 2022	p. 36 - 37
◆ Ca s'est passé	p. 38 - 40
◆ Alzheimer, parlons-en	p. 41
◆ La recette	p. 42
◆ Etat-civil : nos joies, nos peines	p. 43
◆ L'Agenda	p. 44



Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : contactville@ammerschwih.net

Site Web : www.ammerschwih.fr

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Aline Fischer, Robin Koenig, Marie Riebert-Kille, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Jean-Luc Gallet, Marie-Riebert-Killé.

Conception Graphique : Imp. MOSER+ - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).
Tirage : 1000 exemplaires.

Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihr et de Trois Epis,

Nous traversons une crise énergétique qui voit le pouvoir d'achat diminuer pour les familles et nous oblige à faire preuve de sobriété.

Ammerschwihr, comme beaucoup d'autres communes, est d'autant plus impactée qu'elle ne bénéficie pas du « *bouclier tarifaire* ». Le contrat de la Ville avec le fournisseur de gaz est arrivé à échéance en avril : le nouveau contrat voit le tarif s'envoler à hauteur de 160 %. Le contrat d'électricité, qui arrivera à échéance en novembre 2023, sera l'occasion de découvrir la nouvelle offre de prix.

Si la municipalité n'a pas attendu cette crise pour agir dans le domaine des économies d'énergie et de la protection de l'environnement, la crise actuelle vient donner un coup d'accélérateur à nos actions pour améliorer l'efficacité énergétique. Pour tenter d'amortir les augmentations, il a été fait le choix dès cet hiver de réduire drastiquement les illuminations de Noël, ainsi que l'amplitude de l'éclairage public. Après les travaux réalisés pour le passage en LED de l'éclairage public, les actions de réduction des consommations se sont poursuivies sur les lampadaires du quartier des « *Hauts du golf* » à Trois Epis, ainsi que dans les bâtiments publics de la commune d'Ammerschwihr.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal a adopté son budget pour l'année 2023. Malgré des finances saines, la prudence est toujours de mise. Les taxes municipales n'ont pas été revues à la hausse. Mais pour combien de temps ? Dans cette période complexe, nous devons faire preuve d'imagination, rester optimistes et solidaires.

Le chantier de réhabilitation du groupe scolaire se poursuit. La première tranche des travaux de l'école des garçons s'est achevée ce mois de juin. La deuxième tranche qui démarre cet été concernera l'école des filles. Le long de la rue des remparts, nos enfants de 3 à 10 ans pourront s'amuser sur une nouvelle aire de jeux extérieure « le tracteur ». Les travaux pour le futur Ehpad de la Weiss à Ammerschwihr ont démarré et la restauration du socle du Monument du Galtz doit se terminer au courant de l'été.

Après la crise sanitaire qui aurait pu démobiliser certaines de nos associations, il est réjouissant de voir le dynamisme des bénévoles et d'apprécier la qualité des nombreuses activités présentées aux Ammerschwihriens et aux visiteurs. C'est ainsi que le 18 mars dernier, notre belle harmonie municipale a mis en musique son 70^{ème} anniversaire à l'occasion de son traditionnel concert de printemps. Puis, le 4 juin, l'association familiale a fêté ses 65 ans en créant une belle synergie avec l'ensemble des jeunes de l'harmonie municipale.

Bien sûr, je n'oublie pas le travail constant accompli par notre confrérie du Kaefferkopf pour son Salon des vins, par l'amicale du corps local des sapeurs-pompiers pour son marché aux puces de la Pentecôte et le succès toujours au rendez-vous de la 7^{ème} édition de la marche gourmande le 11 juin de l'Association culturelle et festive (ACFA) qui met en avant nos paysages, notre patrimoine, notre production viticole.

Je félicite ces associations pour leur vitalité, leur volonté de sortir de leurs habitudes et d'aller de l'avant pour assurer avec audace la transmission à nos jeunes, pour leur donner l'envie de poursuivre encore l'aventure.

Je remercie également les habitants pour leur implication dans l'embellissement de la commune, notamment lors de la Journée citoyenne du 13 mai.

Le Mot du Maire (suite)

Comme vous le lirez dans le présent bulletin, les « *Estivales du jeudi* » reviennent à nouveau cet été sur la place de l'Hôtel de Ville sous la houlette de notre dynamique association culturelle et festive.

Parmi les rendez-vous à ne pas manquer, n'oublions pas l'anniversaire des 70 ans de la création de la Route des Vins d'Alsace organisé par le CIVA. Dans ce cadre, avec l'implication de notre syndicat viticole, Ammerschwihr accueille le 23 juillet la quatorzième et avant-dernière étape de la Tournée des Terroirs au cœur de son Grand Cru Kaefferkopf avec une série d'animations et d'ateliers.

Dans l'attente de vous retrouver pour partager des moments agréables, je vous souhaite un bel été.

Patrick Reinstettel
Maire d'Ammerschwihr
Président du SIVOM des Trois Epis
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

En bref...

Levez-le pied !

Les démarches de citoyens qui se plaignent d'incivilités, de vitesse excessive dans les rues de notre ville se multiplient. Il est rappelé à tous que la vitesse est limitée à 30 km/h dans toute l'agglomération, hormis la Départementale 415 et la route de Kientzheim, limitées à 50 km/h. Enfants, jeunes et moins jeunes vous remercient de lever le pied et de respecter les limitations de vitesse !



Vous êtes ici !

De nouveaux plans de ville ont remplacé début juin ceux devenus illisibles place de l'hôtel de ville ou à l'entrée du quartier des fleurs.

Une nouvelle plaquette touristique a aussi été élaborée par la commission culture-communication pour guider les visiteurs à travers notamment un circuit historique et mettre en avant les atouts de notre cité. Ce document est disponible à l'accueil de la mairie.

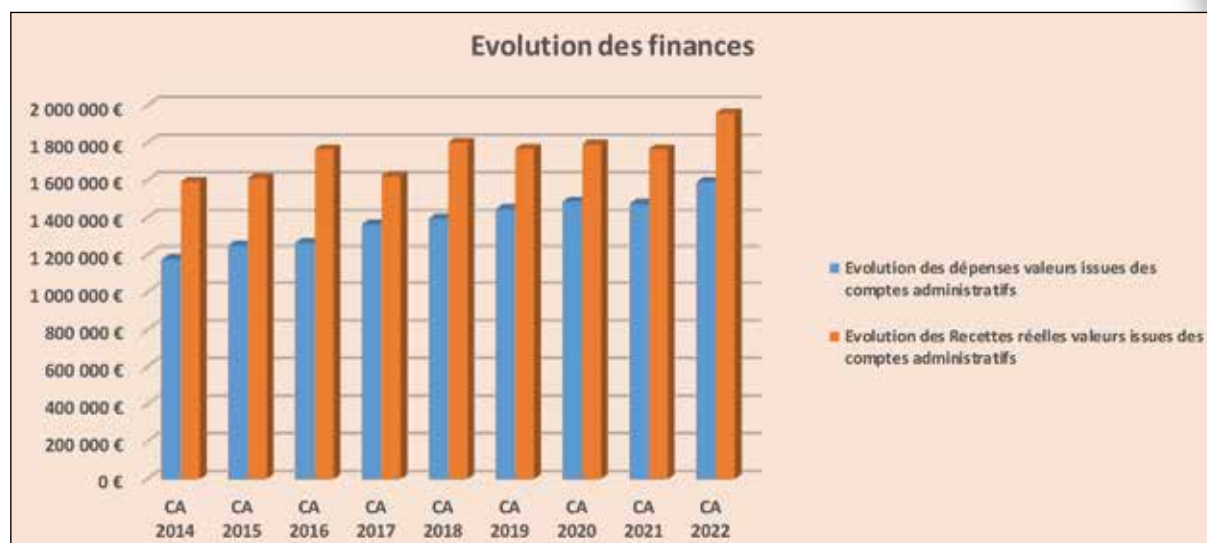


Finances et budgets

Zoom sur les comptes administratifs (appelés CA) du Budget principal de 2014 à 2022 de la commune

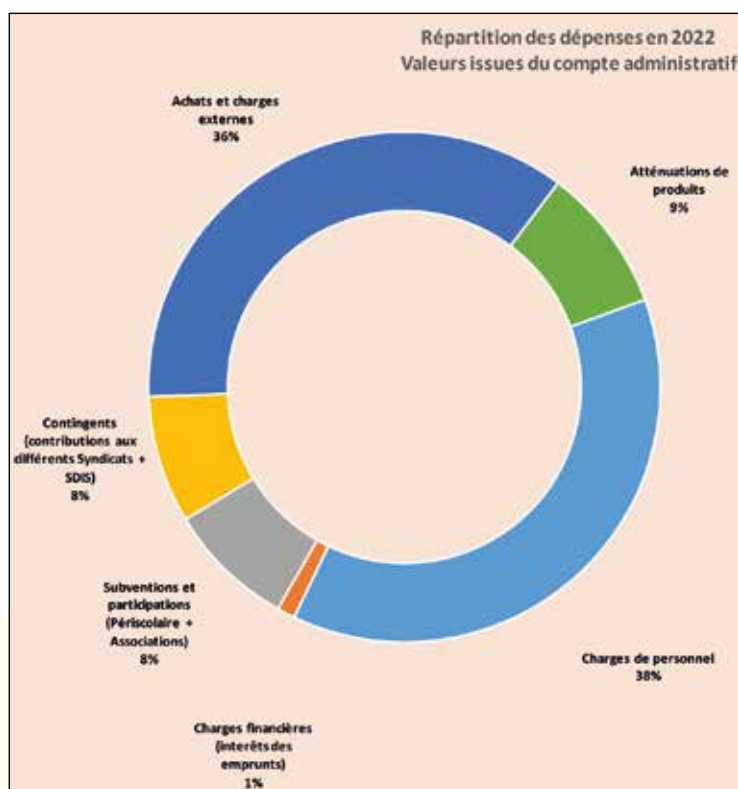
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet d'apprécier la santé financière de la commune.

(Les données liées au service eau/assainissement ne sont pas comprises).

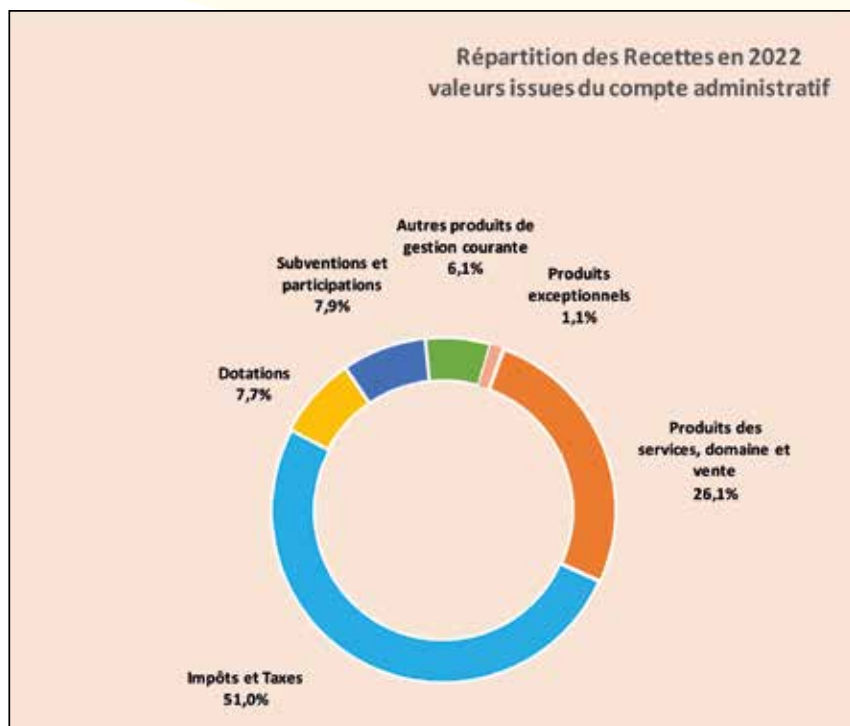


Montant annoncé en tenant compte des atténuations de charges *

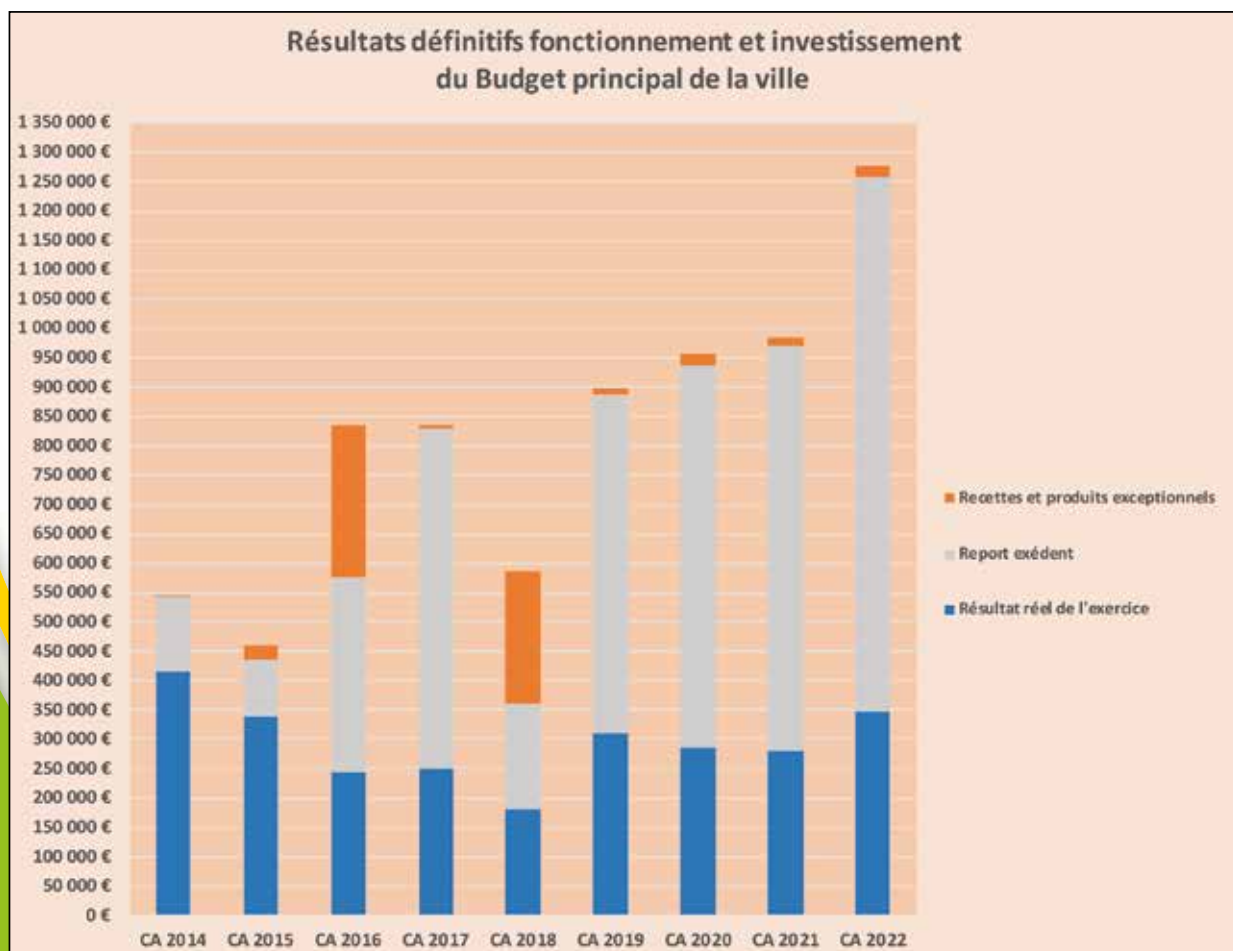
En section de FONCTIONNEMENT, Répartition des DEPENSES



En section de FONCTIONNEMENT, Répartition des RECETTES

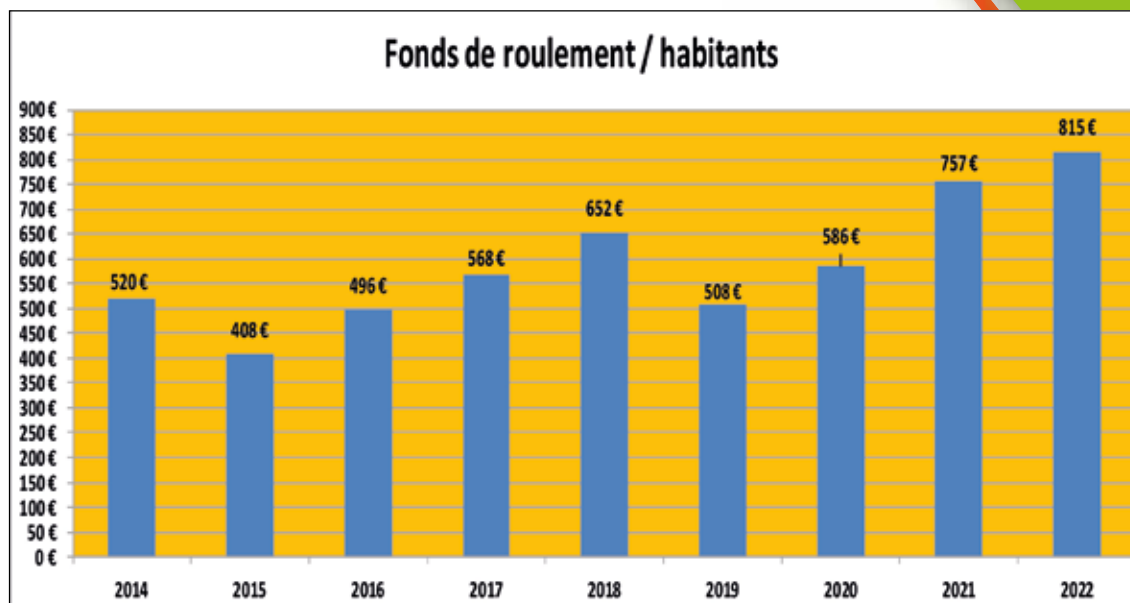


En FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT, les résultats définitifs



Excédent permettant l'autofinancement des travaux d'investissement à venir.

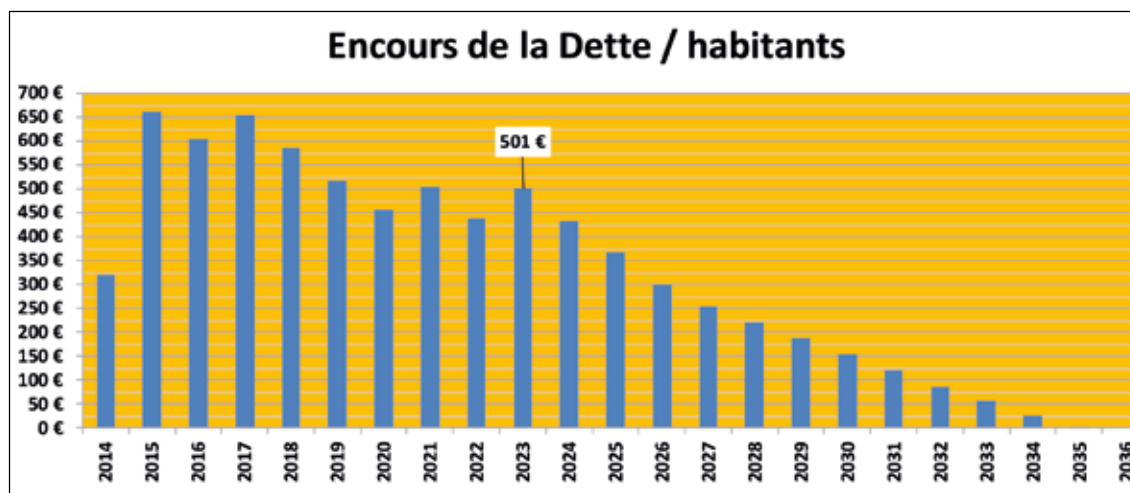
Le FONDS de ROULEMENT



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1809

Le fonds de roulement représente la somme d'argent constamment disponible résultant des exercices passés pour couvrir les dépenses courantes ou des investissements à venir.

L'ENCOURS DE LA DETTE



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1809

Budget 2023

La municipalité a décidé de maintenir au niveau identique le taux des taxes pour 2023 :

- la Taxe foncière bâtie : 24,77%
- la Taxe foncière non bâtie : 53.20%
- la Taxe d'habitation : 11,30%

Le BUDGET PREVISIONNEL municipal 2023 s'élève à 5 977 000 € :

- le budget principal ville : 5 022 000 €
- le budget eau & assainissement : 955 000 €

LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT **au budget principal**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 280 000 € pour les projets nouveaux auxquels s'ajoutent 111 000 € en report, travaux engagés en 2022 mais à achever dans le cadre du présent exercice comptable ainsi que le remboursement annuel du capital des emprunts contractés à 160 000 €.

Pour les opérations nouvelles d'investissement : il s'agira principalement de l'opération de la mise en accessibilité du groupe scolaire, de la participation à la réfection du socle du Galtz à Trois Epis, de travaux participant à la transition énergétique.

II - Le BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Pour 2023, le SIENOC, syndicat intercommunal du Nord-Ouest de Colmar qui dessert notre commune en eau potable, a augmenté le prix du m3. Le Conseil municipal a décidé d'augmenter sa part pour financer le remplacement des réseaux d'eaux vétustes, et d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement.

Ainsi, les nouveaux tarifs 2023 s'établissent de la manière suivante :

- Prix du m3 d'eau potable : 2,75 € HT (contre 2,60 € HT en 2022)
- Redevance d'assainissement : 1,40 € HT par m3 (contre 1,297 € HT en 2022)

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau perçoit une redevance fixée globalement à 0,583 € HT/m3 (idem qu'en 2022)

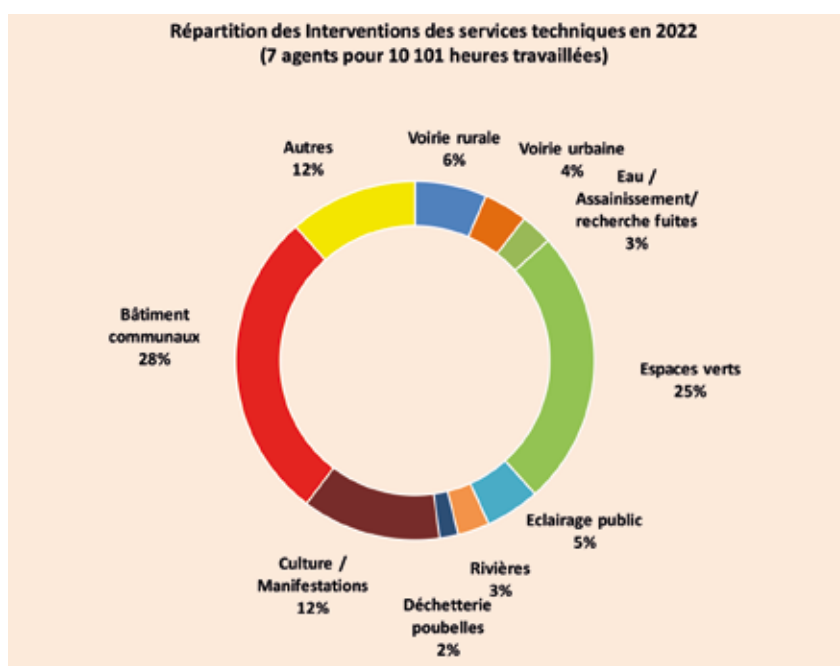
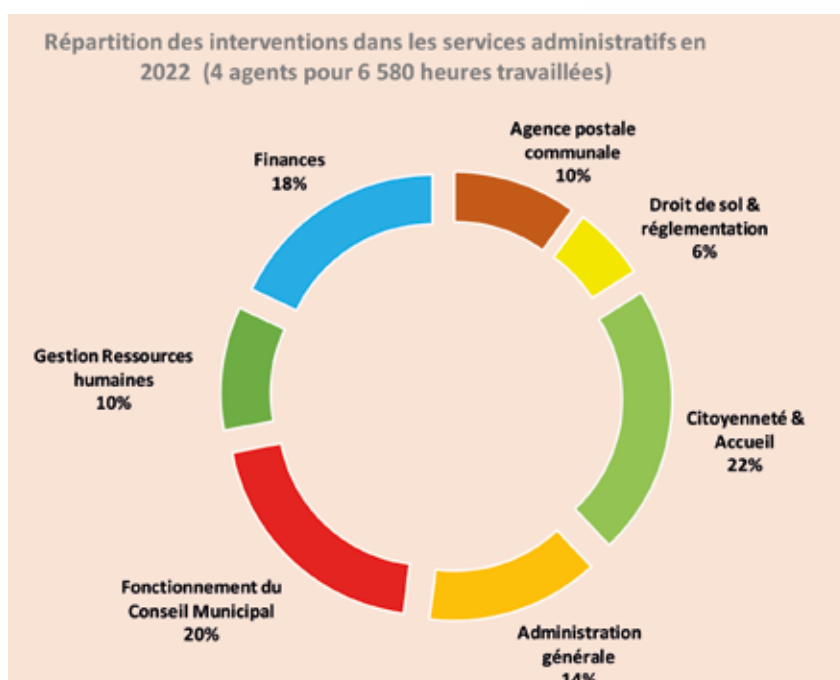
Au final, le m3 d'eau potable s'élève à 4,733 € HT (contre 4,48 € HT en 2022).

Les principaux investissements envisagés pour 2023 :

- Renouvellement de branchement d'eau : 120 000 €
- Remplacement de compteurs : 9 000 €
- Renouvellement de conduites de distribution : 30 000 €
- Renouvellement de conduite assainissement : 10 000 €

Activités des services municipaux en 2022

- Agence postale communale : 695 heures d'ouverture
- Etat civil : 7 mariages ; 7 Pacs ; 4 reconnaissances ; 82 décès
- Urbanisme : 11 permis de construire ; 56 déclarations préalables ; 51 certificats d'urbanisme ; 16 droits de préemption urbain ; 5 autorisations de travaux.
- Comptabilité :
Dépenses : 1508 mandats émis (ville : 1399 ; eau : 109)
Recettes : 1718 titres ou factures émis (ville : 386 ; eau : 30 ; 1302 factures d'eau)



De nouveaux sourires en mairie



Deux nouveaux employés renforcent les services administratifs et techniques de la ville : il s'agit de Mme Graziella Galati au secrétariat de mairie au service de l'état-civil et de l'urbanisme depuis janvier et de M. Sébastien Nicod, électricien polyvalent aux services techniques depuis octobre. Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfactions professionnelles dans leurs nouvelles tâches au service de nos concitoyens.



Des archives bien classées

Régulièrement, en moyenne tous les deux ans, l'archiviste du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin, Mme Hartmann, passe quelques jours en mairie pour classer les archives de la ville et aussi celles du SIENOC (syndicat des eaux du Nord-Ouest de Colmar dont le siège est à l'Hôtel de ville), préparer les éliminations et procéder à la mise à jour des répertoires. Le local des archives au deuxième étage de l'hôtel de ville (ancienne petite salle des pompiers) se remplit régulièrement selon un plan de classement adéquat et arrive bientôt à saturation.



Un patrimoine impressionnant de 83 objets monuments historiques

Cet hiver, le ministère de la Culture a lancé une campagne de recensement participatif des objets monuments historiques de la commune. Les 83 objets classés ou inscrits ont été ainsi vérifiés, photographiés et localisés par l'adjoint Bruno Meyer, également président du conseil de Fabrique, ponctuellement aidé par Marc Schielé, premier adjoint, et Francine Klur, secrétaire de l'association des chapelles Saint-Wendelin et Saint-Eloi. Une bonne moitié des objets concerne le pèlerinage des Trois-Epis, visibles notamment au musée du couvent, et l'autre moitié concerne essentiellement les précieuses statues de la paroisse visibles à l'église ou à l'hôtel de ville, tout comme quelques tableaux, retables ou armoire de la salle du conseil municipal. Cet inventaire a permis de se rendre compte de l'extraordinaire richesse de ce patrimoine transmis par nos aïeux et qu'il convient de transmettre à notre tour dans les meilleures conditions. On peut retrouver ces objets sur la base Palissy du ministère de la Culture.

Chasses communales

Nouvelles locations pour 2024/2033

Un contexte...

Le droit local alsacien-mosellan de la chasse déroge très largement au droit général applicable dans les autres départements. L'esprit de la loi locale du 7 février 1881 repose de façon prépondérante, contrairement au droit dit « de l'intérieur », sur le droit de propriété et la notion de territoire de chasse. Dans le cadre réglementaire des dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, du Code de l'Environnement, article L. 429-2 et suivants, le droit de chasse sur les terres est administré par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires.

Des procédures...

Les territoires de chasse constituent des lots, en principe adjugés aux enchères publiques, attribués par convention de gré à gré ou sur appel d'offres, par les communes. Elles agissent en qualité de représentants des propriétaires fonciers. La procédure de location, qui constitue un événement important pour la commune mais également pour les chasseurs, a lieu conformément aux conditions d'un règlement arrêté par le préfet et dénommé « cahier des charges type ».

Les nouveaux baux de location des chasses communales seront établis pour une durée de 9 ans et couvriront la période de location du 2 février 2024 au 1er février 2033. Les propriétaires de terrains non bâtis seront invités à se prononcer sur la répartition du produit de la chasse. En d'autres termes, les loyers peuvent soit leur revenir au prorata de leur droit foncier et de la contenance de leur terrain, soit être abandonnés à la commune, dès lors que les propriétaires en ont exprimé la volonté à la majorité des deux tiers représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le ban communal. Tel fut le cas par le passé. Le produit était alors affecté, sur décision du conseil municipal, à la couverture partielle des cotisations de la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles ainsi qu'à l'entretien de la voirie rurale et des chemins forestiers.

La consultation...

Figurant au fichier cadastral, vous serez destinataires dans les prochains mois d'un courrier explicatif vous invitant à exprimer votre choix quant à cette répartition. Quelle que soit la contenance de votre bien, même de taille modeste, nous vous remercions de répondre à notre sollicitation.

Un phasage sur plusieurs mois...

Publication des résultats de la consultation, travaux en commission consultative communale de chasse pour déterminer les modalités et conditions des locations à venir pour les trois lots communaux, c'est-à-dire adapter le cahier des charges-type aux conditions locales communales, dialogue avec les actuels locataires, éventuel appel d'offres ou adjudication publique si le gré à gré n'est pas retenu, et pour ces deux derniers cas, constitution d'une commission de dévolution. Si la location aboutit par la signature de baux de gré à gré, il y aura lieu d'évaluer les lots (par comparaison au loyer moyen au niveau local, au besoin au niveau départemental) avec le cas échéant une révision à la hausse des loyers. Quel que soit le déroulement de la procédure d'attribution, il faudra notamment désigner un estimateur de dégâts de gibier, convenir de l'occupation de l'abri de chasse, procéder à l'agrément des permissionnaires, donner un avis pour l'agrément de gardes-chasse... autant de décisions à prendre par voie délibérative dans les prochains mois.

Travaux



Avant les travaux

Remplacement d'un busage

Faisant suite à un affaissement, la buse traversant le chemin du Koeslingweg a dû être remplacée. Le montant total de cette opération s'est élevé à 7 830 €. En déduisant la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA de 1 070 €, le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 6 760 €.



Réfection du chemin du Holderbaum

Le chemin du Holderbaum a été nivelé. Le montant total de cette opération s'est élevé à 4 224 €.

A déduire la contribution de l'Etat au travers du Fonds de compensation de la TVA de 577 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 3 647 €.



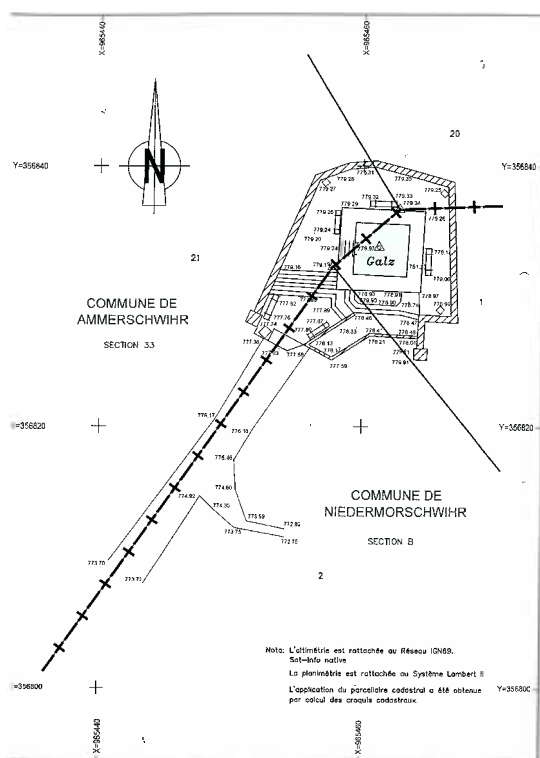
Avant les travaux



Après les travaux

Travaux

Réfection du socle de la statue du Galtz



Le monument emblématique des Trois-Epis, gigantesque ex-voto en béton armé de 23 mètres de haut, est posé en forêt communale à cheval sur le ban d'Ammerschwihr et de Niedermorschwihr. L'érection du monument a été autorisée par arrêté préfectoral du 29 novembre 1928. Ce monument qui n'appartient à personne a été érigé à la mémoire des combattants et victimes de la Grande guerre.

Aujourd'hui le socle de ce monument est en mauvais état, c'est pourquoi les communes de Niedermorschwihr et d'Ammerschwihr ont décidé de porter le projet de réfection pour un montant estimatif de 42 000 € TTC cofinancé à parts égales.

A déduire les différentes subventions (CEA, DRAC, Région Grand Est, Colmar Agglomération et la Communauté des communes de la vallée de Kaysersberg) dont les montants ne sont pas encore connus à ce jour.



Travaux

Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire et du périscolaire

Les travaux dans l'école des garçons seront terminés au courant du mois de juin. L'ascenseur et les nouveaux blocs sanitaires accessibles ainsi que le préau et la nouvelle salle d'activités seront opérationnels pour la rentrée de septembre prochain.

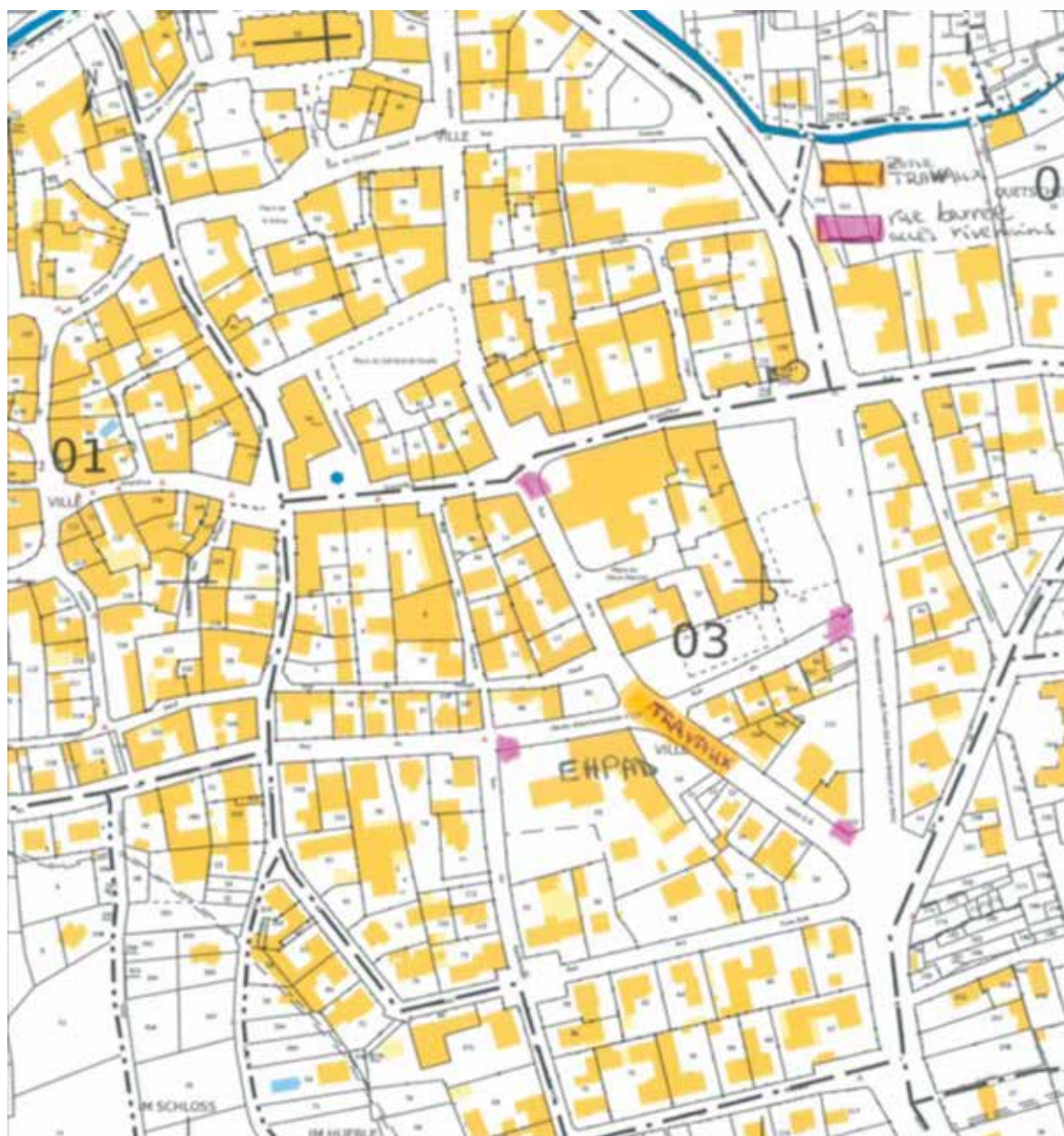
Au courant de l'été démarrera la 2^{ème} phase dans le bâtiment des filles avec la création d'un ascenseur extérieur et la réfection des blocs sanitaires à l'école et au périscolaire.



Travaux

Dévoisement des conduites d'assainissement et d'eaux pluviales à l'Ehpad

Des travaux de dévoiement pour permettre la démolition et la construction du nouvel Ehpad à Ammerschwyr ont démarré le 19 juin pour se terminer vers le 7 juillet. Ces travaux entièrement pris en charge par l'établissement entraînent des perturbations importantes de circulation dans diverses rues de notre cité.



Travaux

Travaux d'enrochement le long du Wallbach

Faisant suite au grignotage des berges et de la mise à nu de la conduite principale d'alimentation d'eau du réservoir de Sigolsheim, des travaux d'enrochement le long du Wallbach ont été réalisés au niveau de la rue des jonquilles et de la rue des merles par le syndicat des rivières Fecht aval et Weiss. Ces travaux ont été entièrement pris en charge par le syndicat.



Rue des merles



Rue des jonquilles

Travaux

Rénovation de l'éclairage dans les bâtiments publics

Comme annoncé dans la dernière gazette de décembre pour faire face aux augmentations des coûts de l'énergie notamment celui de l'électricité, la commune a procédé au remplacement des luminaires dans l'ensemble de ses bâtiments communaux (groupe scolaire, salle polyvalente, mairie, caveau musique et salle des fêtes).

Ainsi les nouveaux luminaires sont désormais pourvus de lampes à leds avec un rajout, dans certains lieux, de détecteurs de présence et de luminosité pour permettre le pilotage le plus fin possible de l'éclairage. En conséquence la consommation électrique est réduite de près de 70% par rapport à l'état initial. Cette opération d'envergure a été réalisée en interne par les agents des services techniques.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 43 702 €. A déduire la contribution de l'Etat au travers le Fonds de compensation de la TVA d'un montant de 5975 €. Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 37 727 €.



Mise en place de réservoirs d'eau au cimetière

Des réservoirs d'eau ont été mis en place au cimetière et les fontaines à eau ont été condamnées évitant ainsi les fuites d'eau et les vols d'eau. L'habillage de ces réservoirs a été confectionné par les services techniques et la décoration réalisée par les habitants lors de la dernière journée citoyenne.



Une nouvelle aire de jeux

Création d'une aire de jeux pour les petits

Une nouvelle aire de jeux a été installée rue du rempart. Cette aire a été souhaitée et choisie par les membres du conseil municipal des jeunes, elle s'adresse spécifiquement aux petits de 3 à 10 ans.

Le montant total de cette opération s'est élevé à 22 705 € TTC.

A déduire la subvention de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) de 7 500 € ainsi que la contribution de l'Etat au travers du fonds de compensation de la TVA venant en déduction du montant de l'opération qui s'élève à 3 104 €.

Le coût résiduel à la charge de la commune s'élève donc à 12 101 €.



Détérioration des chemins

Détérioration de certains chemins par les tracteurs à chenillettes

Les chemins ruraux sont utilisés collectivement et la commune les entretient régulièrement. Il est d'usage de respecter les biens communs et s'il y a dégradation, de les réparer ou les remettre en état.

Les tournières sur les terrains privés doivent permettre à chaque viticulteur de travailler la vigne sans faire de dégâts sur les chemins.



Au CMJ

Visite du 15/2 à Colmar

C'est par une froide journée d'hiver, le 1^{er} février dernier, que le conseil municipal des jeunes (CMJ) a eu le plaisir de visiter la caserne du 15/2 à Colmar. Après une complète explication de l'utilité du 152^e régiment d'infanterie et de ses différentes compagnies, le capitaine Vallet nous a fait visiter les différents bâtiments imposants datant de l'Empire allemand et qui accueillent pas moins de 2000 à 2500 hommes. Pour finir, la salle d'honneur consacrée à l'histoire du régiment s'est dévoilée grâce au passionnant et passionné récit du responsable de la salle. Un accueil mémorable, un goûter offert aux enfants, que de bons souvenirs...



Crémation des sapins le 14 janvier



Galette des rois et remise des prix du concours de dessin



Carnet rose chez les cigognes

Carnet rose : des triplés chez nos cigognes de la Porte Haute.

De retour de son hivernage le 12 février 2023, notre couple de cigognes s'est réinstallé sur son nid de la Porte Haute et, dès le 11 mars, il était évident qu'une couvaision avait débuté pour une naissance environ 32 jours plus tard, dans la froidure de ce mois d'avril.

Le 29 avril, un premier bec a, enfin, pointé par-dessus les sarments du nid puis deux autres début mai. A ce moment-là, les trois petits avaient déjà atteint la taille de trois beaux poulets. Les parents ont du mérite car ces trois petits becs, il faut les nourrir ! Infatigables, ils s'envolent à la recherche d'insectes et autres amphibiens, petits mammifères, petits rongeurs, oisillons, mollusques, crustacés etc. pour satisfaire ces appétits féroces.

C'est dans et autour du nid que les jeunes cigognes entreprennent leurs premières tentatives de vol.

Les juvéniles quitteront le nid environ 60 jours après leur naissance et continueront d'être nourris quelques trois semaines supplémentaires par les parents.

En août, ils partiront vers l'Afrique avec une ribambelle d'autres juvéniles et quelques adultes, pour emprunter le redouté détroit de Gibraltar et, peut-être, reviendront-ils dans trois ans



La journée citoyenne 2023 (5^e édition)

Plus d'une centaine de volontaires (108 précisément) ont répondu à l'appel de la 5^e journée citoyenne samedi matin 13 mai. Ils se sont répartis dans différents ateliers : bricolage-décoration en découpant et peignant différents motifs pour agrémenter les espaces publics, les enfants et jeunes redonnant de la couleur aux boîtes à livres, d'autres s'attelant au décor des nouvelles citernes du cimetière, l'entretien des berges de la Weiss, désherbage autour des monuments historiques, débroussaillage autour de la croix du Meywihr et du cimetière, réparation de bancs, nettoyage de l'église, atelier cuisine et logistique pour préparer le repas, bref tous les participants ont donné de leur temps et de leurs compétences pour apporter un petit plus au cadre de vie habituel de la cité des trois merles.

En fin de matinée, un apéritif puis un excellent repas a permis d'offrir un beau moment de convivialité sous le chapiteau de la place de l'Hôtel de ville, l'occasion pour le maire Patrick Reinstettel et l'adjointe Nathalie Bohn de remercier tous les participants ainsi que les boulangers et commerçants, le syndicat viticole, Clarisse et la Pommeraie, le Crédit Mutuel pour leur contribution matérielle et gustative.

A tous un grand MERCI et à l'année prochaine !



La journée ci



toyenne 2023



La journée citoyenne 2023



Le nourrissage des oiseaux

Médiation
faune
sauvage

[Dernière mise à jour juin 2021]



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Nourrissage (1/2)



Atteintes à la petite faune

Contexte

Le nourrissage des oiseaux du jardin est une pratique largement répandue en Europe et en France, comme à travers le monde, et se concentre principalement en hiver. En France, près de 40 000 personnes participent à l'initiative "Oiseaux des jardins" (www.oiseauxdesjardins.fr) et transmettent leurs observations sur les mangeoires en hiver, mais il est probable que la majorité des mangeoires ne soient pas référencées. Les motivations classiquement avancées pour cette supplémentation alimentaire de la faune sauvage sont de deux ordres : la volonté d'améliorer la survie des individus lors d'une période jugée difficile (température négative, baisse des ressources alimentaires) d'une part et faciliter l'observation d'une communauté d'oiseaux par leur concentration à proximité immédiate des habitations. L'observation des oiseaux à la mangeoire joue sans nul doute un rôle socio-éducatif important.

Actuellement, la pratique la plus courante consiste à compléter les oiseaux via l'apport d'un mélange de graines (tournesol principalement mais aussi millet, maïs, avoine, cacahuète...) en période hivernale, typiquement entre fin octobre et début mars. Ce nourrissage peut être d'intensité et de fréquence variable : nourrissage à volonté quotidien ou restriction aux périodes de gel et/ou d'enneigement. Dans la plupart des cas, ce nourrissage prend fin au printemps, soit en début de saison de reproduction, à une période où la plupart des espèces (re)deviennent territoriales et désertent largement les mangeoires.

Toutefois, suite aux informations récurrentes soulignant le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux "communs et fréquentant les jardins", la LPO fait désormais l'objet de demandes répétées de la part du grand public quant à l'opportunité de prolonger la mise à disposition de nourriture en période de reproduction, une pratique qui a pour objectif d'essayer d'enrayer les déclinés observés des populations.

A Savoir

Il existe des risques potentiels associés au nourrissage en période de reproduction

- 1) **Transmission d'agents pathogènes** : La concentration d'individus de différentes espèces sur et autour des nourrisseurs favorise le développement et la transmission de différentes maladies (voir fiche MFS "Maladies"). Les mangeoires (notamment plateau) sont suspectées d'augmenter la transmission de la salmonellose et de la trichomonose, et ainsi de contribuer au déclin prononcé de certaines espèces comme le verdier d'Europe.
- 2) **La concentration engendrée par le nourrissage pourrait affecter les taux de prédation** par des prédateurs sauvages (épervier d'Europe) ou domestiques (chats).
- 3) **Le nourrissage supplémentaire en période de reproduction est à même d'affecter les processus de sélection et d'adaptation des populations d'oiseaux aux changements environnementaux**. Plusieurs études ont démontré que des couples supplémentés pondaient plus tôt, et de telle sorte que la demande énergétique des poussins se trouvait décalée par rapport au pic de disponibilité alimentaire.
- 4) **Un autre aspect du nourrissage, largement ignoré jusqu'à présent, est l'altération de la structure et de la composition de la communauté aviaire**. En effet, toutes les espèces ne bénéficient pas de manière équitable du nourrissage, que celui-ci ait lieu en hiver ou en période de reproduction. Si le nourrissage supplémentaire est à même d'augmenter les densités de quelques espèces (pas forcément avéré mais c'est en tout cas le but recherché), alors il est possible que cette augmentation, au travers de processus de compétition, réduise les densités d'autres espèces.

Que dit la loi ?

Le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) type prévoit des mesures de lutte «contre les rongeurs *rats*, les pigeons sauvages, les animaux errants, les insectes, etc ». A ce titre, il est : "**interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics** pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; **la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble** lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs . Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible".

1

Le nourrissage des oiseaux

Le pain et les oiseaux ?

Aux mangeoires

Beaucoup de passereaux des jardins deviennent granivores en hiver. Leur régime alimentaire se compose essentiellement de graines, de bourgeons, de baies, de fruits... La meilleure nourriture à distribuer est la graine de tournesol noire (mieux adaptée que la graine de tournesol striée), les cacahuètes fraîches (ou arachides avec la coque) non grillées et non salées, et le maïs concassé.

Bassins et plans d'eau urbains

Les canards de surface, les cygnes tuberculés, mais aussi les foulques macroules, les gallinules poule d'eau et les mouettes rieuses ne sont pas programmés pour digérer le pain. Ils ont un régime alimentaire principalement composé de résidus végétaux (feuilles, tiges, racines, graines...) auxquels ils ajoutent parfois des petits mollusques d'eau douce (limnées), des vers et des insectes aquatiques.



Le pain ne convient donc pas aux oiseaux sauvages :

- Il contient trop de sel.
- Les oiseaux ne peuvent pas digérer le pain : il provoque des gonflements dans l'estomac.
- Le gluten provoque des maladies de foie.
- Il engendre des problèmes osseux, provoquant une malformation des ailes appelée « ailes d'ange » qui les empêche de voler.
- Les oiseaux perdent l'habitude de se nourrir seuls dans la nature.
- Certains individus (cygnes, canards...) changent de comportements et peuvent devenir agressifs à proximité du lieu de nourrissage.



Les solutions

1. Ne procédez pas au nourrissage en période de reproduction

La LPO préconise une aide hivernale qui s'étend globalement de novembre à mars. Elle déconseille de nourrir les oiseaux en période de reproduction, au printemps et en été, afin d'éviter les risques potentiels associés au nourrissage.

2. Si, toutefois, vous décidez de procéder au nourrissage toute l'année

- Préférez les mangeoires verticales aux mangeoires plateaux. Créez plusieurs zones de nourrissage plutôt qu'une seule. Installez de préférence des mangeoires sélectives.
- Nettoyez les mangeoires avec une fréquence hebdomadaire pour limiter la transmission des maladies.
- Arrêtez immédiatement le nourrissage pendant 4 semaines si des oiseaux malades sont observés.
- Vérifiez la qualité des aliments (ne pas utiliser des aliments achetés l'hiver précédent et peut-être mal conservés).

3. Quelques recommandations à suivre toute l'année

- Disposez les mangeoires dans des endroits dégagés, avec accès facile à des perchoirs en hauteur, pour éviter la prédation par les chats.
- Éloignez les mangeoires des fenêtres et baies vitrées pour limiter la mortalité par collision lors des vols brusques, très fréquents.

c. Variez les nourritures proposées (graines différentes, graisses, pommes et autres fruits, mais évitez absolument le pain).

4. Remplacez le nourrissage par une solution plus pertinente

La solution la plus pertinente pour assurer une alimentation suffisante pour les oiseaux des jardins est d'augmenter la ressource disponible en graines, en arthropodes et autres invertébrés par une gestion plus écologique.

- Diversifiez les strates et les espèces végétales.
- Favorisez les espèces locales.
- Favorisez des variétés à fleurs et à fruits.
- Supprimez l'utilisation de pesticides.
- Ne taillez pas les haies de mars à août.
- Lors de la tonte des pelouses, privilégiez des coupes hautes, ne tondez pas toute la surface en même temps, gardez une partie non fauchée (tonte vers l'extérieur).
- Fournissez de l'eau que vous renouvellez régulièrement.

Prendre des dispositions pour protéger la petite faune des chats (voir fiche MFS - *Chat domestique*)



Contacts et informations complémentaires

LPO, Fonderies Royales, 17305 Rochefort Cedex lpo@lpo.fr 05 46 82 12 34



Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par Benoît Viseux (LPO)
Relecture par N. Macaire, AL. Dugué, K. Nicolini, C. Granger, D. Aribert et V. Lorioux (LPO)
Fiche réalisée en respectant l'avis du conseil scientifique de la LPO



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Illustrations © Cécile Rousse

Storcki, la troupe de théâtre alsacien

Créée depuis 7 ans maintenant par un habitant d'Ammerschwihr, M. Pascal Feuerstein, la troupe de théâtre alsacien Storcki, a connu de vifs succès.

Il aura fallu une grande énergie afin de faire revivre, une troupe de théâtre alsacien sur la commune d'Ammerschwihr. Avec le soutien de la Ville, ce projet s'est réalisé. Et c'est ainsi, que la troupe Storcki a présenté sa première pièce, en 2017, qui s'intitulait :

D'r Dokter brücht Feria !

Suite à ce succès, la troupe ne voulait pas en rester là. Elle s'est lancée dans la préparation de la pièce suivante, qui s'appelait :
Die Drei musketiere

Puis continua l'année d'après avec :

D'r Babbe isch schwänger !

A son grand regret et comme bien des personnes, nous avons subi la pandémie de covid-19.

Malgré ceci, la troupe de théâtre est revenue bien plus forte et a présenté en 2023 :

Alles numme Bio

Le Président est très fier de sa troupe, car elle grandit d'année en année. La cohésion au sein de l'association est très importante et c'est devenu pour tous les membres de purs instants de bonheur et de partage.

La saison 2024 se prépare et nous espérons tous vous revoir.

Salü bisämme und vielmols merci ! Bis bäll



A l'école

Les deux classes de CM1-CM2 ont bénéficié de 8 demi-journées de formation avec des animateurs agrémentés. " Nous avons eu de très bons moniteurs qui nous expliquaient bien et qui étaient gentils" fait remarquer Lucas. " Ils nous ont aidé à progresser" précise Lana.



La validation du « savoir rouler à vélo » a comporté trois étapes :

- Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo (acquérir un bon équilibre et apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner),
- Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé (savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction et découvrir les panneaux du Code de la route),
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle (apprendre à rouler en autonomie).

Cette formation a beaucoup plu aux élèves, surtout « les ronds-points et les carrés magiques » nous rappelle Diego, et leur a permis de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée en sixième. Mathéo, Lucas, Diego, Lohan, Julie, Léo et Yohan pensent d'ailleurs aller au collège à vélo l'année prochaine.

L'école a poursuivi l'équitation pour tous les élèves avec comme objectif la pratique d'une activité extérieure, afin de développer la confiance en soi, grâce à une relation privilégiée avec un animal. Ce projet a aussi permis de travailler autour des émotions, comme apprendre à vaincre sa crainte et son émotivité, prendre le risque du déséquilibre et accepter l'instabilité... « Mon cheval s'arrêtait parfois et j'ai trouvé ça énervant car je n'arrivais pas à le faire repartir » dit Liam. « J'ai particulièrement apprécié le travail à deux » rajoute Lohan. Maïlys se souvient qu' « elle a adoré jouer à 1-2-3 soleil avec les chevaux ». Ce projet est financé -par l'association « Cartable et Compagnie ». Chaque classe a bénéficié de séances d'équitation au centre équestre de Ribeaupillé.

Dans le cadre de la liaison CM2-6^{ème} avec le collège de Kayserberg, les CM1-CM2 ont participé à l'épreuve de découverte et à l'épreuve finale de Maths sans Frontières Junior. « Avant l'épreuve finale, on a eu le droit à une visite du collège et nous avons pu le découvrir en avant-première » dit Lucas. « Nous avons pu rencontrer quelques-uns de nos futurs professeurs et ils avaient l'air gentil » se rassure Marion.

Une palette de neuf exercices variés leur est proposée. Le premier des exercices est proposé en langue étrangère, sa solution doit être elle aussi rédigée en langue étrangère. La classe s'organise collectivement pour résoudre en 50 minutes les exercices et rend une seule feuille- réponse pour chacun d'eux. Ils font appel aux compétences de raisonnement et d'argumentation, de développement des techniques de calcul appliquées à des jeux sur les nombres, de techniques de géométrie appliquées à des figures concrètes ainsi qu'à

A l'école

l'esprit d'imagination des élèves. Julie trouve que "les sixièmes étaient gentils avec eux et leur ont bien expliqué les épreuves". "Nous en avons profité pour retrouver nos anciens copains" rajoute Lohan, "et nous avons beaucoup rigolé".

Les deux classes de CM1-CM2 ont bénéficié de deux animations proposées par un agent de développement de l'association de la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique. « J'ai adoré M. Axel ! », nous confie Belinay. Ces animations ont été basées sur la connaissance des milieux aquatiques (le cycle de l'eau, le cycle de vie des poissons, la vie dans les cours d'eau, ...). « Les termes AMONT et AVAL nous ont causé bien du souci » dit Lucas en rigolant. « Et nageoire adipeuse ! », rajoute Liam. Pour clôturer cette formation, une journée d'animation pêche en extérieur aura lieu au mois de mai.

Nous avons eu deux animations avec Gwendoline du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement sur le thème « les arbres au fil des saisons ». Nous avons bénéficié d'une animation avec Marion sur les premiers secours où nous nous sommes entraînés au massage cardiaque. Nous avons également trouvé la fève et fêté la chandeleur !



L'eau, une ressource précieuse

Je surveille mon compteur d'eau...

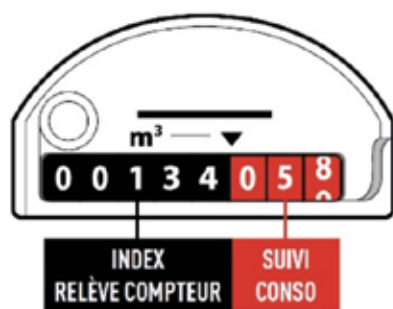
Pour vérifier votre consommation d'eau, il suffit de soulever le couvercle de votre compteur et de relever l'index. Si votre compteur est placé dans un regard, une fois l'index relevé, veillez à bien remettre en place la protection isolante du compteur et à bien refermer.

Je relève ma consommation...

Il existe un moyen simple et efficace pour suivre votre consommation d'eau sans attendre la facture. Il suffit de relever vous-même les chiffres à intervalles réguliers. Une fois par mois, suggestion est faite de noter la consommation en m³ du mois en cours ainsi que la consommation du mois précédent pour comparer. Le prix du m³ d'eau est indiqué sur votre facture. Une simple soustraction entre les 2 consommations suivie d'une multiplication avec le prix au m³ vous indiquera ce que vous coûte votre eau chaque mois. **Cela vous permettra également de détecter une consommation importante inhabituelle et donc la présence d'une fuite dans votre réseau d'eau.**

Une fois le couvercle de votre compteur d'eau relevé, vous apercevrez une série de plusieurs chiffres :

- les chiffres sur fond noir correspondent à l'**index de votre compteur** en mètre cube (1m³ = 1000 litres). Seuls les mètres cubes sont pris en compte. C'est donc sur cette base que votre consommation d'eau sera facturée.
- les chiffres sur fond rouge ne figurent pas sur votre facture, ils correspondent aux unités inférieures au mètre cube. Ils peuvent vous aider à **détecter une éventuelle fuite d'eau.**



Qualité de l'eau



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AMMERSCHWIHR

2022

La présence de Métolachlore ESA conduit à noter la qualité de l'eau distribuée par un indice dégradé en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 44 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 254 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 1638 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR »

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **19,2 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements ponctuels

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **21**
Nombre de mesures : **763**
Conformité : **76 %**
Valeur maxi : **0,127 microgramme/L (esa metolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **esa metolachlore**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,05 mg/L**
Valeur maxi : **0,08 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **28 °f**
Valeur maxi : **30,6 °f**

CHLORURES

Bonne qualité

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : **17**
Valeur moyenne : **67,9 mg/L**
Valeur maxi : **97 mg/L**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 26/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>

Les 65 ans de l'Association Familiale d'Ammerschwyr (ASSFA)

Créée après-guerre en 1958, l'Association Familiale a pour mission de défendre les intérêts des familles en étant affiliée à l'UDAF (Union départementale des associations familiales) et surtout de recréer du lien social, artistique et sportif dans le village.
Cette année, nous fêtons les 65 ans !

A cette occasion, l'association vous a offert un Petit Déjeuner en Musique avec l'Ensemble des Jeunes d'Ammerschwyr le dimanche 4 juin lors de la fête des mamans.

L'ASSFA, c'est qui ?

- La Présidente : Valérie ROELLY
- 9 membres du comité : Delphine KNOERR (vice-présidente), Brigitte MUNCH (Secrétaire), Virginie SALOMON (Secrétaire), Liliane KAUFFMANN (Trésorière), Armelle WEISSENBACH, Sophie ADRIENSEN, Patrick SIBLER, Gil MICHEL, Elodie KALINOWSKI
- Membres supports : Guy THOMAS (site), Vincent KLUR (Site Compostage), François GRONDHAL, Alexandre METZGER (Plaquette)
- 125 Membres actifs et cotisants

L'ASSFA, C'est quoi ?

1 flyer par an pour présenter les différentes activités, il arrive fin août dans vos boîtes aux lettres virtuelles ou non et dans les commerces.

Vous pouvez trouver des activités :

- Sportives : Pilates, Gym douce et Gym Sportives
- Bien-être : Gyrokinésis, Sophrologie, Yoga
- Danse : Danse africaine, Mix dance ! enfants
- Divers : Club des merles, atelier Dessin/Peinture

Ainsi que 2 sites de compostages participatifs.

Et 1 Braderie Vêtements, 1 Puce des couturières, 1 bourse Vélo.

Vous pouvez nous retrouver sur notre :

- Site internet : www.assfa.fr

- Page Facebook : Association Familiale Ammerschwyr





Histoire d'un pont

Histoire d'un pont...

Le pont sur la Weiss entre Ammerschwihr et Kientzheim

L'ancienne route royale qui reliait autrefois Colmar à la Lorraine passait par Ingersheim, Ammerschwihr, Kientzheim, Kaysersberg et le col du Bonhomme. Route impériale n°5 sous le Premier Empire, elle prit le nom route n° 5 au cours du XIX^e siècle.

Le 11 février 1815 entre 18 et 19 heures, le pont enjambant la Weiss entre Kientzheim et Ammerschwihr s'écroula. C'était un ouvrage à trois travées, s'appuyant sur deux piliers en bois d'une hauteur de trois mètres. Les poutres en sapin supportant le plancher recouvert de terre et de gravier avaient pourri. L'ingénieur Charbonnières nota dans son rapport « faire exécuter le travail sans retard attendu que la route en question est la plus directe pour se rendre de Nancy à Colmar et Neuf-Brisach, qu'elle est bien meilleure que la route impériale n°78 de Nancy à Sélestat par Sainte-Marie-aux-Mines, qu'enfin les voyageurs et les troupes courent des dangers réels puisque la rupture du pont de Kientzheim les force à passer par Ammerschwihr où se trouve d'abord un pont communal très étroit qui même menace ruine, ensuite un chemin dangereux à cause des précipices dont il est bordé et tellement étroit que deux voitures ne peuvent se croiser sur plusieurs endroits ». Le 25 mars 1815, l'ingénieur établit des plans et un devis chiffré à 3 008, 98 francs. Le 4 avril, le préfet adjugea les travaux à Georges Walder et à Blaise Schmidt de Colmar pour 2 800 francs. Mais deux jours plus tard, l'adjudication fut annulée, les artisans voulant être payés par avance. Le 2 mai, le préfet procéda à une nouvelle adjudication et les travaux échurent à Philippe Boch, maître charpentier de Colmar pour 2 978 francs. Mais les travaux traînèrent. A la date du 10 mai 1816, l'entrepreneur n'avait réalisé que pour 1 872 francs de travaux. Les troupes autrichiennes d'occupation avaient provisoirement aménagé un plancher afin de leur faciliter le passage. Malgré les rappels, la situation n'évolua guère. Le 22 octobre 1817, le préfet ordonna une « folle adjudication ». Si aucun amateur ne se présentait, les travaux seraient entrepris en régie aux frais de Philippe Boch fils. Finalement le chantier s'acheva. Le 4 mars 1826, Jean Georges Wetterlé de Colmar adjugea les travaux de réparations du pont pour une somme de 100 francs.

Malgré les travaux de 1815, le pont avait dû subir les assauts des hautes eaux et des glaces de la Weiss, entraînant peu à peu sa dégradation. En décembre 1829 par exemple, seize personnes avaient été embauchées pour dégager les glaces bloquées par les piliers du pont. Le 6 décembre 1830, l'ingénieur Charbonnières présenta son projet. Il nota que le pont en bois était bien vétuste et devait être reconstruit. Les piliers en chêne étaient anciens et les poutres en sapin, renouvelées en 1815, étaient hors de service, n'étant retenues que par des chevalets intermédiaires sans lesquels rien ne tiendrait. Le premier plancher établi en 1815 et le second en 1825 ne dureront guère. En décembre 1829 et en février 1830, les glaces et les hautes eaux avaient démontré la fragilité de l'ouvrage. Il proposa de démolir le pont à l'exception du radier dans le fond de la rivière et qui déterminait la position des piliers en pierre. Les pierres de taille proviendront des carrières de Labaroche, les moellons granitiques des carrières à l'arrière du cimetière de Kaysersberg et des rochers entre Kaysersberg et Ammerschwihr. Le sable serait issu de la Fecht près du pont d'Ingersheim et le bois serait du chêne. Le plancher du nouveau pont aurait une épaisseur de dix centimètres.

L'adjudication des travaux eut lieu le 15 février 1831. Trois soumissionnaires : Jean Kiener de Colmar avec un rabais de 15%, Antoine Gsell de Colmar 17% et Xavier Molly de Colmar avec 25%. Les travaux échurent à Molly fils pour 11 674,63 francs. Le préfet approuva l'adjudication en date du 27 mai 1831. Le

3 juillet 1832, l'ingénieur informa son supérieur que le chemin de Kaysersberg à Ammerschwihr serait réparé et aménagé afin d'assurer un bon passage aux usagers. L'ancien pont devait être démolé à compter du 10 juillet.

Le métrage définitif eut lieu le 25 mars 1834. La construction de ce nouveau pont avait nécessité entre autres 66,26 m³ de pierres de taille, 37,72 m³ de maçonnerie et 10,88 m³ de chêne pour les deux culées ainsi que 31,16 m³ de pierres de taille pour les deux piliers. La charpente avait nécessité 15 poutres et 18 poteaux ainsi que 129 m² de plancher épais de dix centimètres. Pour fixer le tout, 976 boulons et chevilles furent utilisés soit 170 kg de fer. Un pavage de 125,62 m² avait été posé sur le pont. Afin de protéger au mieux les abords du pont, un enrochement avait été aménagé sur les bords de la Weiss et du Wallbach nécessitant 112 m³ de roches.

Certains travaux furent réalisés en régie. Ce fut le cas, en juillet 1832, pour la réparation du chemin d'Ammerschwihr à Kaysersberg où une quinzaine d'ouvriers fut employée. 22 ouvriers furent également employés au creusement des fondations du pont en juillet et 31 en août. De septembre à novembre 1832, 47 manœuvres de 1^{ère} classe et 17 de 2^{ème} classe furent occupés à l'enrochement et à la rectification de la chaussée. Chaque ouvrier percevait entre 1,40 et 1,50 franc par jour. Bleicher, conducteur des travaux, fut indemnisé en plus de son salaire mensuel par une gratification de 1,26 franc par jour soit un total de 172,62 francs du 9 juillet au 22 novembre 1832.

Les fondations de ce bel ouvrage résistèrent aux eaux de la Weiss pendant plus de cent ans. Mais dans le cadre des combats de la poche de Colmar, les troupes allemandes, quittant Kientzheim le 17 décembre 1944, le firent sauter. En été 1945, un pont provisoire en bois fut construit, remplacé en 1950 par le pont actuel sur la base des deux culées subsistantes et sur deux piliers.

Francis LICHTLE



Maisons fleuries 2022

Marqué par une sécheresse et des restrictions d'eau durant l'été 2022, le concours communal des maisons fleuries a néanmoins permis de récompenser les plus belles compositions florales réalisées par les habitants dans ces conditions difficiles.

Le jury a parcouru les rues et ruelles de la cité du Kaefferkopf le 27 août 2022 et était composé des professionnels, seuls juges, MM. Jenny de Sigolsheim, Marius Petit de Trois-Epis, François Noletta de Kaysersberg, Daniel Cazanove de Wintzenheim, ancien responsable des espaces verts de Colmar, Yannick Bohn de Ingersheim guidés par les élus Patrick Reinstettel, maire, Lucie Gleizes-Pongratz, conseillère associée, Bruno Meyer, adjoint.

La remise des prix a eu lieu le 7 mars dernier à l'hôtel de ville au cours d'une soirée où fut projeté un diaporama des plus belles réalisations florales sans oublier celles de la ville. Une tombola richement dotée par nos sponsors (Coopérative agricole Vitivina, le Fournil du K et les arrangements floraux des Pépinières Jenny) a permis de faire encore de nombreux heureux.

Un grand merci et bravo à tous ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour fleurir et agrémenter ainsi le cadre de vie de notre cité.



Les lauréats du concours 2022



Fontaine de la Sinne



Heureuse surprise, le jury a même rencontré la reine des vins d'Alsace Sabine Schultz au domaine Alphonse Heitzmann.



Puits près de l'Hôtel de ville



1^{er} prix : Maison avec jardin : M. et Mme Jean-Marc Heil



1^{er} prix : Décor floral sur voie publique :
M. et Mme Gérard Adam



1^{er} prix : Terrasses et balcons : M. et Mme Jean-Pierre Noll



1^{er} prix : Fenêtres : Mme Marguerite Colon



1^{er} prix : Commerces : Restaurant Wistewala



1^{er} prix : Immeubles collectifs :
M. et Mme Jean-Claude Venck



Près de la tour des Fripons

PROCHAIN PASSAGE
DU JURY COMMUNAL
SAMEDI
26
AOÛT 2023

Ça s'est passé



13 janvier : Cérémonie des vœux



5 mars : Fête des aînés



10-12 mars : 20^e Salon des vins et de la gastronomie avec intronisation de la Reine des vins d'Alsace Sabine Schultz



31 mars : Dégustation des vieux millésimes de l'oenothèque de la confrérie du Kaefferkopf



18 mars : Concert de printemps de l'Harmonie municipale



26 mars : Démonstration de streetwork out



29 avril : Journée de la traction animale



22 avril : Cuvée de la reine des vins Sabine Schultz, au Domaine Alphonse Heitzmann : Sauriez-vous reconnaître les trois reines originaires d'Ammerschwihr ?



6 mai : Rempotage des géraniums avec Cartable & Cie



8 mai : Commémoration de la victoire de 1945 et médailles du djebel pour René Heinrich et Maurice Schoech



8 mai : Concert des 20 ans de l'école de musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK)



28 mai : Marché aux puces des sapeurs-pompiers



4 juin: Petit déjeuner musical pour les 65 ans de l'Association familiale



3 juin : Repotage des géraniums pour la mairie par les élus



11 juin : Marche gourmande : près de 800 personnes et une flashmob improvisée dans une ambiance bon enfant

Alzheimer, parlons-en



Manifestation gratuite sur la maladie d'Alzheimer et l'aide aux aidants

Dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer et de l'aide aux aidants, la MAIA Région Colmarienne de la Collectivité européenne d'Alsace, organise, en partenariat avec le **Comité Régional de Coordination de l'Action Sociale (CRCAS) AGIRC ARRCO** et la **conférence des financeurs**, une manifestation gratuite, tout public le :

Mardi 19 septembre 2023
à Salle Polyvalente La Vigneraie
3 rue de la Vigneraie
68920 WETTOLSHEIM
de 14h00 à 17h00

Le format de la manifestation met la parole des usagers au cœur de l'évènement avec un théâtre forum qui sera suivi par un débat animé par le Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre.

Cette manifestation s'adresse aux personnes aidantes d'une personne ayant la maladie d'Alzheimer, aux professionnels intervenants auprès de personnes âgées et à toute personne souhaitant se renseigner sur cette maladie.

L'après-midi se déroulera comme suit :

- **Théâtre-forum par la Compagnie de Théâtre de la Luciole**
- **Echanges avec Dr Jean-Marc MICHEL, médecin gériatre**
- **Village des partenaires : stands d'informations des acteurs du territoire**
- **Moment de convivialité**
- **Accueil gratuit des personnes aidées (sur inscription)**

Des professionnels prendront soin de votre proche (sur place ou en structure) ne pouvant rester seul au domicile. Ces places étant limitées, une inscription est demandée pour le 09 septembre au plus tard au numéro ci-dessous.

Contact pour tout renseignement et inscription pour l'accueil des aidés (au plus tard 10 jours avant) : MAIA Région Colmarienne : 03.89.30.66.00 // secretariat_maia_colmar@alsace.eu

La Recette

Trites aux amandes « La cuisine alsacienne » par Pierre Gaertner et Robert Frédérick

Temps de préparation : 30 mn
Temps de cuisson : 15 mn

Vin conseillé : Riesling

6 truites de 200 gr environ
1/4 litre de Riesling ou de Sylvaner
1/4 litre de crème fraîche
100 gr d'amandes effilées
250 gr de beurre
2 échalotes
Sel et poivre
1 cuillère à soupe d'un mélange de persil concassé et de ciboulette taillée.



Nettoyer les truites ; retirer les ouïes. Saler, poivrer, fariner légèrement. Les faire colorer légèrement dans une poêle avec un peu de beurre chaud.
Beurrer un plat en porcelaine à feu, le parsemer d'échalotes hachées. Y ranger les truites et mouiller avec le vin.
Etuver à four chaud (200°) pendant 8 mn en arrosant de temps en temps. Puis ajouter la crème.
Mettre le restant du beurre dans une poêle; faire mousser; y dorer légèrement les amandes.
Verser le beurre et les amandes sur les truites. Saupoudrer avec persil et ciboulette.
C'est là l'une des plus savoureuses recettes de tradition de la cuisine d'Alsace.

Merci à nos annonceurs

**Votre confiance,
notre bienveillance !**

**Électricité
générale**
06 20 32 47 05

contact@electricite-heil.fr
03 89 47 16 95 - 68770 Ammerschwihr



Dépannage 7j/7

Électricité neuf
& rénovation
Mise en conformité
Particuliers
& professionnels
Énergies renouvelables



Crédit Mutuel

Docteur Albert Schweitzer
Kaysersberg - Ammerschwihr
Sigolsheim - Kientzheim - Bennwihr

L'état-civil

Nos joies, nos peines

Naissances

- 01/01/2023 à Colmar Xavier Liam CLAIRANT
13/04/2023 à Colmar Aurélien Paul Maxence SCHUELLER
15/04/2023 à Colmar Alma REINSTETTEL
07/05/2023 à Colmar Eva Bernadette Astrid SCHWARTZ

Décès

- 20/02/2023 Gérard FRICK 86 ans
21/02/2023 Alfred Pierre BURGY 77 ans
14/03/2023 Jean Gérard ADAM 76 ans
20/03/2023 Marie-Marguerite SCHIELÉ née BARLIER 91 ans
11/04/2023 Martin ULRICH 96 ans

Mariage

- 25/03/2023 Antoine Henri KIHN et Carmen Jeanne GRAFF
06/05/2023 Thomas Marcel Paul MEYER et Sophie Josiane Odette Hélène DIDIERJEAN
10/06/2023 Paul Eugène MINDER et Pauline Marie-Christine ADAM
17/06/2023 Julien CROTTI et Songül KARAER

L'agenda

Les **Estivales** reprennent tous les jeudis de l'été du **6 juillet au 31 août 2023**. Organisées par l'ACFA (Association culturelle et festive d'Ammerschwihr) chaque jeudi de 18h à 22h30 sur la place de l'hôtel de ville, avec un marché du terroir, où vous trouverez un large choix de produits frais favorisant les circuits courts. Bonne ambiance, dégustation des bons vins d'Ammerschwihr et animation musicale complètent la soirée. Venez nombreux !

Samedi 1^{er} juillet à 17h : Dégustation des vins de l'oenothèque de la confrérie des amis d'Ammerschwihr et du Kaefferkopf, (millésimes 2013, 2003, 1993, 1983) cave de l'Enfer, maison Kuehn.

Jeudi 13 juillet Estivales et Fête nationale : 19h30 Concert de la musique municipale 20h30 remise de distinctions, 21h défilé aux lampions à travers les rues de la ville.

Mardi 18 juillet à 20h : Concert des Petits chanteurs de Belgique, église Saint-Martin.

Dimanche 23 juillet : Les 70 ans de la route des vins se fêtent dans le vignoble au lieu-dit Rumerstal.

Vendredi 25 août à 14h30 : passage des congressistes du 31^e congrès mondial des facteurs d'orgue pour écouter l'orgue Rinckenbach de l'église Saint-Martin d'Ammerschwihr.

Samedi matin 26 août : Passage du jury communal du concours des maisons fleuries.

Mercredi 30 août et 15 novembre de 16h30 à 19h30 : Collecte de sang, salle des fêtes de la mairie.

Samedi 16 septembre : Fête des vendanges.

Dimanche 17 septembre : Passage du marathon de Colmar et Journées du Patrimoine.

Samedi 7 octobre 18h : AG des enfants himalayens de Khorja, salle des fêtes de l'Hôtel de ville.

Samedi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918 – Fête patronale de la Saint-Martin avec repas paroissial.

Samedi 25 et dimanche 26 novembre : Les lumières de l'avent, place de l'Hôtel de ville



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr
<http://www.ammerschwihr.fr> « rubrique Newsletter »